

Avenir de Collex-Bossy

En début d'année, nous avons organisé deux actions pour mieux connaître les attentes des habitants, dans le cadre du développement de la commune.

L'une a été l'envoi d'un questionnaire à la population, l'autre, la tenue d'une séance d'échanges entre la Mairie et les représentants des Associations et des Activités Economiques (AAE) exercées sur la commune.

Ces deux initiatives ont connu un réel succès. Vous avez été plus de 340 (personnes ou familles) à remplir et retourner le questionnaire et une quarantaine de représentants des AAE ont participé à une séance très animée le 18 mars dernier.

De façon très majoritaire, il ressort de vos réponses que vous appréciez la vie à Collex-Bossy et ses institutions, mais les transports et de commerces sont des points à améliorer. De même, un centre de village plus animé est une demande fréquente (marché). Plusieurs propositions ont été faites concer-

nant des activités culturelles ou sportives alors que parfois celles-ci existaient déjà. Les représentants des AAE ont aussi noté une certaine méconnaissance des activités existantes. Vous avez exprimé un grand désir pour d'avantage d'informations (le nouveau site internet est très complet, n'hésitez pas à le consulter).

De ce fait, plusieurs initiatives ont été proposées par les représentants des AAE pour permettre aux villageois de mieux connaître les possibilités sur la commune. Certaines sont déjà à l'étude. Une séance publique organisée par la Mairie devrait se tenir à l'automne pour une présentation détaillée.

Nous vous remercions pour votre intérêt et votre participation. v

Pour la commission Avenir Collex-Bossy
Didier Philippe, président

Terragir

ECLAIRAGE SUR L'INDICE DE DÉPENSE DE CHALEUR (IDC)

L'indice de dépense de chaleur (IDC) comme son nom l'indique permet d'estimer la consommation en chauffage au mètre carré (en mégajoule par mètre carré et par an, soit MJ/m²a) de tout bâtiment chauffé. Cet indice a comme avantage de ramener la consommation de tout bâtiment à une valeur de référence. Ainsi, le calcul va intégrer une surface spécifique du bâtiment relative au chauffage, appelée la Surface de référence Energétique (SRE) ainsi que sa consommation annuelle en énergie de chauffage et en eau chaude sanitaire (ECS). Connaissant ces paramètres, il est possible de savoir si le bâtiment possède une consommation en chauffage et en ECS qui excède ou non les valeurs de référence.

A Genève, depuis 2011, l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) demande aux propriétaires abritant cinq preneurs de chaleurs ou plus d'effectuer le calcul. Depuis le début de cette année, les propriétaires de moins de cinq preneurs de chaleur sont aussi appelés à calculer leur IDC. La procédure est très simple. Le propriétaire reçoit une lettre officielle de l'OCEN l'engageant à effectuer dans un délai imparti le calcul de trois IDC correspondant aux consommations en chaleur des trois années qui viennent de s'écouler. Ces trois IDC permettront de calculer un IDC moyen qui sera déterminant pour l'administration cantonale. La personne soumise au calcul contacte alors un concessionnaire agréé par l'OCEN. Ce

dernier demandera au propriétaire de lui fournir la consommation en chauffage ainsi que la SRE du bâtiment avec des plans ou croquis justifiant de cette dernière. Si le propriétaire ne peut lui transmettre ces documents, le concessionnaire fera le nécessaire pour calculer lui-même la SRE. Ensuite, il ne restera plus à ce dernier qu'à entrer ces valeurs dans un outil informatique de l'OCEN auquel il a accès pour connaître l'IDC moyen du bâtiment et en tirer les premières conclusions. Ainsi, si l'indice est légèrement supérieur à la limite prescrite, le propriétaire sera légalement tenu de faire un audit énergétique. Si l'indice est vraiment très élevé par rapport à la valeur de référence, il aura l'obligation d'assainir le bâtiment pour réduire ses déperditions de chaleur et ramener sa consommation sous un seuil admissible. v

Nicolas Velebit

Nicolas Velebit est responsable de projet à terragir – énergie solidaire et concessionnaire agréé de l'OCEN pour le calcul de l'IDC. Terragir est une association spécialisée dans les questions de sensibilisation aux questions liées à l'énergie. Nicolas Velebit répond volontiers à vos questions et effectue tous vos calculs d'IDC.

Contact : email : nicolas.velebit@terragir.ch,
tél. : 022 800 25 33